BTP BANQUE
GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF

CAUTION N° F102874

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 105 029 410 EUR - RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419Z - N° TVA FR 31 339 182 784 - Intermédiaire en assurance N° ORIAS 07 034315 - Siège social : 27 Rue Dumont d'Urville - 75016 PARIS - Bureaux administratifs : 12 boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE CEDEX - Téléphone : 01 40 67 35 00 - www.btp-banque.fr - Identifiant unique REP Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET493 455 042)

Ci-après dénommé(e)(s) "la Caution",

Représenté(e)(s) par le(s) soussigné(es), dûment habilité(es) aux fins des présentes,

Déclare se constituer caution personnelle et solidaire de
SOPREMA ENTREPRISES 15 RUE DE SAINT NAZAIRE 67100 STRASBOURG,
Ci-après dénommé(e) "l'entrepreneur",

vis-à-vis de
LILLY FRANCE SAS 2 RUE DU COLONEL LILLY CS 70419 FEGERSHEIM 67640 ILLKIRCH,
Ci-après dénommé(e) "le maître d'ouvrage",

pour le montant de la retenue de garantie à laquelle l'entrepreneur est assujetti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971, au titre d'un marché ZB-704556 d'un montant de 1 422,00 EUR TTC passé avec le maître d'ouvrage en date du 14/09/2026 ayant pour objet :
Création sortie en toiture B209 quai des vides LILLY France Fegersheim

Le présent engagement de caution est limité à la somme de 71,10 EUR TTC (soixante et onze Euros et dix centimes) sauf à parfaire ou à diminuer s'il y a lieu, en application de l'article 1 de la loi susvisée, le montant étant alors calculé sur la valeur définitive du marché, telle qu'elle doit résulter du contrat précité à l'exclusion de tous travaux supplémentaires non prévus au marché.

Il prendra fin, dans les conditions de l'article 2 de la loi susvisée, à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception des travaux, faite avec ou sans réserve, sauf opposition motivée notifiée par le maître d'ouvrage à la caution, effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Cet engagement est couvert par le mécanisme de garantie des cautions institué à l'article L 313-50 du Code monétaire et financier.

Fait à NANTERRE, le 29/09/2026

Yann BILLOTTA
Directeur des Engagements et Crédits

Le présent document constitue un duplicata, l'original unique étant conservé sur support numérique par BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, conformément aux dispositions des articles 1316-1 et suivants du Code Civil et des textes subséquents.
Vous pouvez vérifier les informations du présent document et en consulter l'original en vous connectant sur le site https://www.entreprises-eps.btp-banque.fr/caution.aspx codes d'authentification : F102874 Numéro de séquence : BUxcuH3sWNc6TcK

Signé électroniquement le :
29/09/2026
Mme UMA MONMONCEAU